

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2015 à 20 h
à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents :

- Mme Denise Dulac, mairesse
- M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
- Mme Guylaine Aubin, conseillère
- M. Luc Vaillancourt, conseiller
- Mme Claudia Morin, conseillère
- M. Gaston Fortier, conseiller
- M. Clément Pouliot, conseiller

-
1. **Ouverture de la séance**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015**
 4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation de participation aux assises annuelles 2015 de la COMBEQ les 16, 17 et 18 avril 2015 à La Malbaie
 - 4.2 Résolution autorisant le changement de signataires pour les comptes de la Municipalité à la Caisse
 - 4.3 Embauche au poste de secrétaire de direction et responsable de la bibliothèque
 5. **DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local – année 2015
 - 5.2. Demande de la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique du Québec
 6. **DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 27 janvier 2015
 - 6.2. Avis de motion – Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
 - 6.3. Adoption du projet de règlement 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
 - 6.4. Avis de motion – Règlement 2015-620 modifiant le règlement de zonage afin de créer de nouvelles zones et d'intégrer de nouvelles dispositions dans les îlots déstructurés
 - 6.5. Adoption du premier projet de règlement 2015-620 modifiant le règlement de zonage afin de créer de nouvelles zones et d'intégrer de nouvelles dispositions dans les îlots déstructurés

6.6. Résolution d'appui pour le projet de gaz naturel

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1. Soirée reconnaissance des bénévoles – année 2015

7.2. Demande de rénovation dans le cadre des travaux de réfection du terrain de balle

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

10. Lecture de la correspondance

10.1 Lettre de remerciements L'Arche le Printemps

11. Affaires nouvelles :

11.1.1 Corps de cadets de la Ligue Navale 245 Bellechasse

11.1.2 Lettre du 175e anniversaire de Sainte-Marguerite

11.1.3 Demande de commandite – chambre de Commerce Bellechasse-Etchemin

11.1.4 Souper-bénéfice St-Lazare

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil : « Maintenant, en silence, nous allons observer un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoquera les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance, ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Sainte-Claire ».

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

17-2015 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2015

18-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2015, tel que présenté.

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION

4.1 Autorisation de participation aux assises annuelles 2015 de la COMBEQ les 16, 17 et 18 AVRIL 2015 à La Malbaie

Considérant la tenue des Assises annuelles 2015 de la COMBEQ, les 16, 17 et 18 avril 2015, à La Malbaie;

Considérant l'intérêt manifesté par le directeur des services techniques et d'urbanisme de participer aux assises annuelles de sa corporation;

19-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur des services techniques et d'urbanisme à participer aux Assises annuelles de COMBEQ qui se tiendront les 16, 17 et 18 avril 2015 à La Malbaie;

Que la Municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

4.2 Résolution autorisant le changement de signataires pour les comptes de la Municipalité à la Caisse

20-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers que la mairesse Mme Denise Dulac, ou en son absence, M. Clément Pouliot, maire suppléant, de même que le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Dany Fournier, ou en son absence, Mme Renée Lambert, secrétaire-trésorière adjointe, soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse.

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

Le directeur général/secrétaire-trésorier et le directeur général adjoint exerceront les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

4.3 Embauche au poste de secrétaire de direction et responsable de la bibliothèque

Considérant le départ de la secrétaire de direction et responsable de la bibliothèque en date du 31 décembre dernier;

Considérant que les différentes étapes pour le choix de la candidature au poste de secrétaire de direction et responsable de la bibliothèque de la Municipalité de Sainte-Claire ont été franchies;

Considérant que suite au processus d'embauche, les membres du comité de sélection recommandent au Conseil municipal de procéder à la nomination et à l'engagement de madame Josée Morin au poste de secrétaire de direction et responsable de la bibliothèque;

21-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire confirme par la présente, l'engagement de madame Josée Morin à titre de secrétaire de direction et responsable de la bibliothèque, à compter du 16 février 2015, et ce, selon les conditions de la convention collective des employés syndiqués. Elle sera rémunérée selon l'échelon 3 rattaché à ce poste.

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

5.1 Demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local – année 2015

Madame Claudia Morin se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant un intérêt pour cet item.

Considérant que la Municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

Considérant que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

Considérant que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

22-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers de demander à la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux sur l'ensemble du territoire de la municipalité, et ce, pour les travaux suivants :

- Excavation, rechargement et couche d'usure sur une partie de la route Saint-André : 53 876 \$
- Couche d'usure sur des rues Paul-Normand et Morissette : 54 625 \$.
- Couche d'usure sur du chemin de la rivière-Etchemin : 28 375 \$.

Madame Claudia Morin revient à la Séance.

5.2 Demande de la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique du Québec

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Claire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Claire prévoit la formation de 18 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bellechasse en conformité avec l'article 6 du Programme;

23-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Claire présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou

à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bellechasse.

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 27 janvier 2015

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 27 janvier 2015.

6.2 Avis de motion - Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-619

Je, soussigné, Clément Pouliot, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-619. Par ce règlement, le Conseil municipal pourra autoriser, sur demande, à certaines conditions et aux conditions prévues au présent règlement, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui dérogera à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.

Clément Pouliot, conseiller

6.3 Adoption du projet de règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Considérant que la Municipalité de Sainte-Claire est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant qu'en vertu des articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant que les bâtiments abritant des usages dérogatoires sont souvent, par leurs caractéristiques particulières, difficiles à transformer pour recevoir les usages permis dans la zone;

Considérant que la technique du projet particulier permet d'autoriser un projet sur une base discrétionnaire, terrain par terrain, en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet;

Considérant que cette technique peut s'avérer particulièrement appropriée dans le cas de projet de réutilisation d'un bâtiment pouvant difficilement être modifié pour recevoir un usage conforme;

Considérant que l'application de cette technique d'un règlement sur les projets particuliers peut s'avérer un complément fort utile à la réglementation d'urbanisme existante applicable;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir pris connaissance du projet de règlement numéro 2015-619 et renoncent à sa lecture;

24-2015

Il est proposé par Mme la Conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de règlement ci-après décrit et portant le numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

6.4 Avis de motion - Règlement 2015-620 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506 afin de créer de nouvelles zones et d'intégrer de nouvelles dispositions dans les îlots déstructurés

Madame Denise Dulac se retire de toutes discussions et de prises de décisions dans ce dossier considérant un intérêt pour cet item.

Je, soussigné, Luc Vaillancourt, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement numéro 2015-620 modifiant le règlement de zonage 2004-506 par l'intégration de nouvelles dispositions identifiées au schéma d'aménagement et de développement relativement à la décision numéro 374377 de la Commission de protection du territoire agricole. Ces dispositions concernent plus particulièrement une deuxième demande quant à l'ajout de nouveaux îlots déstructurés selon l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1).

Luc Vaillancourt, Conseiller

6.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 2015-620 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506 afin de créer de nouvelles zones et d'intégrer de nouvelles dispositions dans les îlots déstructurés

Madame Denise Dulac se retire de toutes discussions et de prises de décisions dans ce dossier considérant un intérêt pour cet item.

CONSIDÉRANT la modification du schéma d'aménagement et de développement relativement à l'intégration de la décision 374377 rendue par la Commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.). Certaines dispositions dudit règlement concernent plus particulièrement la deuxième demande auprès de la C.P.T.A.Q. quant à l'ajout de nouveaux îlots déstructurés selon l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1).

CONSIDÉRANT que la municipalité doit adopter un règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement pour l'application de cette décision;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1);

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 2 février 2015;

25-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2015-620 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Madame Dulac revient à la séance.

6.6 Résolution d'appui pour le projet de gaz naturel

ATTENDU que la région de Bellechasse réclame l'accès au gaz naturel de Lévis à Saint-Damien ;

ATTENDU que la communauté d'affaires et les élus de la région de Bellechasse se sont mobilisés autour du projet porteur qu'est l'arrivée du gaz naturel ;

ATTENDU que le projet d'extension du réseau gazier, évalué à 59 M\$, deviendrait un levier extraordinaire pour le développement économique de Bellechasse ;

ATTENDU que le coût du projet déposé par Gaz Métro est estimé en fonction d'une réalisation du projet en 2015 ;

ATTENDU que le projet de desserte est une nécessité qui permettrait la survie économique de la région de Bellechasse ;

ATTENDU que Bellechasse a besoin de ce puissant outil de développement économique pour maintenir et attirer les investissements au sein de la région ;

ATTENDU que la consommation de gaz naturel grimpe en flèche au Québec en raison de son prix compétitif ;

ATTENDU que le gaz naturel permet des économies de près de 40 % pour les commerces, les institutions publiques et les industries ;

ATTENDU que le gaz naturel produit 32 % moins d'émissions que le mazout lourd et que son arrivée à Bellechasse aurait un effet positif sur le bilan environnemental de la région ;

ATTENDU que l'accès à diverses options énergétiques permet d'accroître la sécurité énergétique d'une région ;

ATTENDU que des entreprises cessent les investissements dans leur usine de Bellechasse, compte tenu de l'absence du gaz naturel ;

ATTENDU qu'une vaste étude économique a confirmé les retombées importantes qu'apporterait l'arrivée du gaz naturel dans la région ;

ATTENDU que des centaines d'emplois sont liés à ce projet structurant pour Bellechasse ;

ATTENDU que le projet contribuera à une augmentation de la richesse collective de la région de 72,5 M\$;

ATTENDU que le projet gaz naturel Bellechasse procurerait des retombées fiscales de plus de 10 M\$ aux gouvernements ;

ATTENDU que plusieurs régions du Québec ont pu compter sur l'aide des gouvernements pour renforcer leur tissu économique régional à l'aide du gaz naturel ;

ATTENDU que le milieu a déjà investi pas moins de 50 000 \$ en relation avec ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

26-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers:

- 1° d'appuyer la MRC de Bellechasse dans sa demande de rencontre avec M. Denis Lebel, ministre de développement économique Canada ;
- 2° de demander au premier ministre, M. Stephen Harper, de considérer l'importance économique de ce projet et de confirmer un engagement financier du gouvernement fédéral pour la réalisation de ce projet avant le déclenchement des élections fédérales 2015 ;
- 3° d'envoyer une copie conforme à M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec, et M. Denis Lebel, ainsi qu'à M. Steven Blaney et Mme Dominique Vien.

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Soirée reconnaissance des bénévoles – année 2015

27-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers

De former un comité pour la soirée reconnaissance des bénévoles de Sainte-Claire qui se tiendra en avril ou en mai 2015 au Complexe sportif et culturel de Sainte-Claire; ledit comité sera représenté par Mmes Guylaine Aubin et Claudia Morin et par M. Luc Vaillancourt ;

Que le personnel de la Municipalité soutienne le comité de façon administrative dans le cadre de l'activité de reconnaissance des bénévoles.

7.2 Demande de rénovation dans le cadre des travaux de réfection du terrain de balle

Considérant que l'organisation du Tournoi de balle rapide de Bellechasse récidive avec une 2^e édition du Tournoi International de balle rapide qui se tiendra les 12, 13 et 14 juin prochain;

Considérant que ladite organisation a aussi été acceptée afin de recevoir la tenue du Championnat Canadien Senior de balle rapide et viendra fouler le terrain de Sainte-Claire du 26 au 30 août 2015;

Considérant que l'organisation demande une réfection des clôtures et de l'arrêt-balles afin de moderniser le terrain de balle;

Considérant que ladite organisation s'engage à investir pour l'amélioration du terrain de balle de Sainte-Claire et ce, jusqu'à concurrence de 50 % des sommes investies par la municipalité;

28-2015 Par ces motifs,
Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers

Que la Municipalité de Sainte-Claire verse à la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc., dans le cadre du projet de réfection du terrain de balle un montant maximum de 15 000 \$ à même l'excédent non affecté de la municipalité.

Que le directeur général est autorisé à verser un montant maximum de 15 000 \$ à la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. et ce, sur présentation de pièces justificatives.

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1 Documents d'information

8.2 Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

29-2015 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 1^{er} décembre 2014, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1. Lettre de remerciements de l'organisme L'Arche le Printemps

Lecture.

L'organisme l'Arche le Printemps désire remercier les membres du Conseil pour l'aide financière afin de permettre à l'organisme de continuer leur action auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle.

11. Affaires nouvelles :

11.1.1. Demande du Corps de cadets de la Ligue Navale 245 Bellechasse

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

30-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 100 \$ au Corps de cadets de la Ligue Navale 245 Bellechasse pour ses activités 2015.

11.1.2 Lettre du Comité du 175^e de Sainte-Marguerite

31-2015 Il est proposé par M. le conseiller ou Mme la conseillère Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers de transmettre la demande à la Société du

Patrimoine de Sainte-Claire en lui demandant une possible participation à cette activité.

Et que les frais de dépenses soient assumés par la Municipalité de Sainte-Claire pour un montant maximum de 250 \$ à condition que l'organisme participe à ladite activité.

11.1.3 Demande de commandite – Chambre de Commerce Bellechasse- Etchemins

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

32-2015

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'inscrire mesdames Denise Dulac et Guylaine Aubin, pour un montant de 100 \$ plus taxes, à la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins, dans le cadre de son activité *Bienvenue aux nouveaux membres* qui se tiendra le 25 février 2015, à 17 h 30, au Complexe sportif et culturel de Sainte-Claire.

Que la municipalité désire participer au Plan de visibilité de la soirée vins et fromages 2015, considérant qu'elle est la municipalité hôtesse de cet évènement pour un montant de 500 \$.

11.1.4 Demande de participation au 13e super-bénéfice des Loisirs de Saint-Lazare

34-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de réserver une (1) carte au coût de 60 \$ chacune afin que madame Denise Dulac représente la Municipalité au 13^e super-bénéfice des Loisirs de Saint-Lazare qui se tiendra le 14 mars 2015.

12. Période de questions des citoyens

- Discussion au sujet des règlements d'urbanisme adopté précédemment;
- Informations supplémentaires au sujet de la séance d'information du 26 janvier – Dossier Laforo.

13. Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse